

BAREME D'HONORAIRES AU 1^{er} AVRIL 2022

1. Transaction / Vente

- **Biens à usage d'habitation (charge vendeur)**

- **Barème applicable dans le cadre d'un mandat exclusif de vente**

Prix de vente	Honoraires
Parking ou Box	Forfait de 3 000 € TTC
Jusqu'à 200.000€	5,0% TTC du prix de vente
De 200.001€ à 350.000€	4,5% TTC du prix de vente
De 350.001€ à 650.000€	4,0% TTC du prix de vente
De 650.001€ à 950.000€	3,5% TTC du prix de vente
Au-delà de 950.000€	3,0% TTC du prix de vente

- **Barème applicable dans le cadre d'un mandat simple de vente**

Prix de vente	Honoraires
Parking ou Box	Forfait de 3 000 € TTC
Jusqu'à 200.000€	5,0% TTC du prix de vente
De 200.001€ à 400.000€	4,5% TTC du prix de vente
Au-delà de 400.000€	4,0% TTC du prix de vente

Honoraires pour la France métropolitaine

- **Biens à usage professionnel (bureaux/commerces)**

Honoraires à la charge de l'acquéreur : 6% HT du prix de vente hors droits.

2. Cession de fonds de commerce et de droit au bail

Honoraires de 10% HT du montant de la cession à la charge de l'acquéreur (pouvant être arrondis au millier d'euros près) avec un minimum de 3000€.

3. Transaction / Location

Les honoraires comprennent les frais de publicité – les visites – la constitution du dossier du locataire – la rédaction du bail – l'état des lieux d'entrée.

- **Biens à usage d'habitation**

- Honoraires à la charge du bailleur : 15 € ttc / m2
- Honoraires à la charge du locataire : 15 € ttc / m2

- **Biens à usage professionnel (bureaux / commerces)**

- Honoraires à la charge du locataire : 10% HT du loyer hors charge triennal à la charge du preneur.